

N° 2021-81

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE 2021**

**N° 2021/81
 SPANC Annulations 2021**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **248 €** émis au titre de la redevance SPANC, pour l'année 2021.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commune concernée.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 28.07.2021	BELONCHAMP	RAVENEL Daniel	2021-033-000570	8 €
	SERVANCE	REBISCHUNG Emile	2021-066-003336	8 €
Certificat Administratif du 28.07.2021	SERVANCE	REMY Lionel	ASAP Bord 70 Titre 152	200 €
Certificat Administratif du 09.09.2021	SERVANCE MIELLIN	SCHWAAR Jacques	2021-062-003038	8 €
Certificat Administratif du 13.09.2021	BEULOTTE ST LAURENT	STIERS BRIGITTE	2021-035-000684	8 €
Délibération D2021/81	ST BARTHELEMY	GASPARD Patrick	2021-068-003484	8 €
	FRESSE	SCI LES RENARDS – BUCK Christian	2021-043-001514	8 €
Montant Total des Annulations SPANC				248 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.
- **CHARGE** la Président d'effectuer les opérations comptables.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-82

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2021**

**N° 2021 82
Admission en NON-VALEUR
Budget SPANC
Budget OM**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean MariePouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La Trésorerie Principale de Lure a communiqué l'état de titre irrécouvrable, suite aux constats de carence des débiteurs. Ces constatations sont appuyées de PV de carence.

Le Président propose au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission de la liste de créances.

Il s'agit principalement de créances dont le recouvrement n'est pas possible.

Admissions en non-valeur BP SPANC:

Les créances concernées sont imputées en dépenses à l'article 6541.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable.

Le montant global des créances en non-valeur est de **77.00 € liste 5194290233**

Le montant global des créances en non-valeur est de **256.00 € liste 5166670133**

Le montant global des créances en non-valeur est de **32.00 € liste 5193710133**

Total de 365.00€

Admissions en non-valeur BP OM :

Les créances concernées sont imputées en dépenses à l'article 6541.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable.

Le montant global des créances en non-valeur est de **1 834.68 € liste 5194480333**

Le montant global des créances en non-valeur est de **100.31 € liste 5167670333**

Le montant global des créances en non-valeur est de **929.35 € liste 5193510333**

Total de 2 864.34 €

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget Primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- ADMET en créances en non-valeur communautaires dont le détail figure ci-dessus

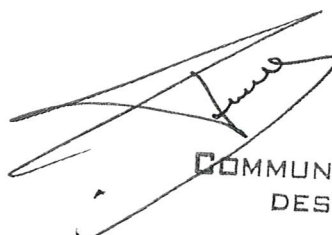
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 83

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 SEPTEMBRE**

**N° 2021 83
SPANC : créances éteintes**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	LOUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée, qu'il convient d'annuler des factures de 2016 à 2019

Il propose de régulariser ces opérations en annulant le titre exécutoire.

La Trésorerie Principale de Luxeuil a communiqué les états de titres irrécouvrables, suite aux constats de carence des débiteurs. Ces constatations sont appuyées de justificatifs juridiques.

Le Président propose au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Il s'agit principalement de créances dont le recouvrement n'est pas possible.

Créances éteintes :

Les créances concernées sont imputées en dépense à l'article 6542.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Créances éteintes suite à une procédure de surendettement et liquidation judiciaire.

Le montant global des créances éteintes est de **93.00 €**

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- ADMET en créances éteintes communautaires dont le détail figure ci-après :

SPANC	Années	OM
LOIGEROT ERIC BELONCHAMP	2016	8.00 €
LOIGEROT ERIC BELONCHAMP	2017	8.00 €
LOIGEROT ERIC BELONCHAMP	2018	8.00 €
LOIGEROT ERIC BELONCHAMP	2019	61.00 €
LOIGEROT ERIC BELONCHAMP	2019	8.00 €
TOTAL		93.00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE 2021**

**N° 2021/84
 OM Annulations et Réductions 2021**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **550 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **208.34 €** émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2021.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 28.07.2021	LA LANTERNE	CREVOISIER Gwenael TISSERAND Cindy	2021-031-002224	125 €
	SERVANCE	REBISCHUNG Emile	2021-050-004359	75 €
Certificat Administratif du 23.08.2021	LES FESSEY	MAUFFREY Nicolas	ASAP Bord 78 Titre 138	75 €
Certificat Administratif du 07.09.2021	FAUCOGNEY	CHAPATTE Cédric	2021-023-001059	75 €
	SERVANCE MIELLIN	SCHWAAR Jacques	2021-046-003872	75 €
	MELISEY	CRAMPE Willy	2021-044-003015	50 €
Délibération D2021/84	LA ROSIERE	BEUGNOT Ely	ASAP Bord 72 Titre 114	75 €
Total des Annulations OM				550 €

Réductions :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 28.07.2021	MELISEY	TESSANNE Noël	2021-044-003619	50 €
Certificat Administratif du 07.09.2021	ST BARTHELEMY	CARDOT Jean Jacques	2021-052-004554	75 €
	MELISEY	DOROT Pierrette	ASAP Bord 67 Titre 102	16.67 €
	FRESSE	CHATELAIN Bruno CORDIER Isabelle	2021-025-001414	25 €
	MELISEY	MOUGIN Gérard	2021-044-003420	25 €
Délibération D2021/84	ECROMAGNY	GAUTHRON Violette	2021-019-000832	16.67 €
Total des Réductions OM				208.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.
- **CHARGE** la Président d'effectuer les opérations comptables.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 85

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE**

**N° 2021 85
 OM : Réductions Antérieures**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée de réduire des factures de 2020.
 Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Réductions :

Les réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.
 Cette opération annule le titre antérieur suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Le montant global de l'annulation est de **148.75 € pour le budget OM**

Les titres concernent les factures suivantes :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 28-07-2021	MELISEY	TESSANNE Noël	2020-092-005271	63.75 €
Certificat Administratif du 07-09-2021	ST BARTHELEMY	CARDOT Jean Jacques	2020-045-002088	85 €
Montant Total des Réductions Antérieures				148.75 €

Les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors du vote du budget OM 2021

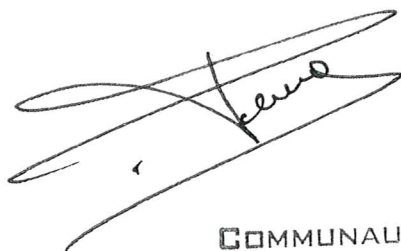
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **RÉDUIT** les factures ci-dessus
- **CHARGE** la Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Ont signé les membres présents
 Pour extrait conforme
 Le Président
 Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 86

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE**

**N° 2021 86
 Modification de l'article 25 du règlement OM**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose, qu'il convient de reformuler l'article 25 afin d'éviter toute ambiguïté avec une validité rétroactive du nouveau texte au 01.01.2021.

Texte initial :

Activité sur le lieu d'habitation : dans le cadre où le conteneur ne serait pas attribuée exclusivement à l'activité professionnelle mais utilisée par le logement personnel du gérant et que son volume reste dans la limite de 180 litres, alors il ne sera pas émis de redevance entreprise »

Proposition de nouveau texte :

*Activité dans le local à usage d'habitation : dans le cadre où le conteneur ne serait pas attribuée exclusivement à l'activité professionnelle mais utilisée par le logement personnel du gérant et que son volume reste dans la limite de 180 litres, alors il ne sera pas émis de redevance entreprise, **sauf pour les activités d'hébergements touristiques** »*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-ADOpte la modification de l'article 25 du règlement

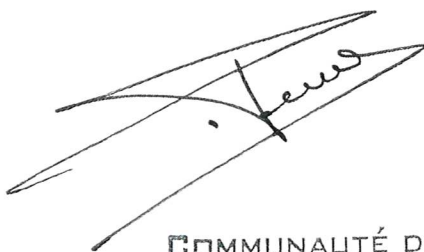
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS



N° 2021 87

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2021**

**N° 2021 87
CLÔTURE ET CREATION DE REGIES**

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose qu'il convient de faire le point sur l'ensemble de nos régies.

La raison principale est liée au développement des ventes dans nos offices de tourisme avec notamment de nouveaux produits (boissons, prestation d'animation, etc...) mais aussi à des difficultés de fonctionnement suite à la mise en place de nouveaux moyens de paiement (paiement par CB d'où la mise en place de TPE) et des nouvelles procédures de dépôt des espèces (dégagement à la Poste de Lure).

En conséquence, il apparaît opportun de clôturer les 3 régies existantes à savoir la location de vélos, les produits du terroir, les bornes camping-car et de créer une régie unique Tourisme, qui reprend tous ces éléments et située à l'Office de Tourisme de Melisey. Une sous régie sera créée à l'Office de Tourisme de Faucogney

En outre, de nombreux usagers règlent leurs bacs et composteurs en espèce à l'accueil de la CCME, alors qu'aucune régie n'est installée. De plus, des usagers étrangers souhaitent régler leurs factures d'OM et/ou d'assainissement en numéraire. L'offre de service auprès de la Française des Jeux n'est pas disponible sur le territoire de la CCME. Aussi, il apparaît opportun de créer une régie OM et une régie SPANC située à l'accueil de la CCME afin de pouvoir encaisser ces produits. A noter que cette disposition doit rester dérogatoire et n'a pas vocation à devenir le principal canal d'encaissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la clôture 3 régies existantes à savoir la location de vélos, les produits du terroir, les bornes camping-car
- **VALIDE** la création d'une régie unique avec une sous régie TOURISME
- **VALIDE** la création d'une régie OM et une régie SPANC

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 88

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE 2021**

**N° 2021/88
 Décision budgétaire modificative n°4 CCME**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	LOUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CC 1000 ETANGS n°4 de l'exercice 2021, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit des chapitres 022 dépenses imprévues de fonctionnement du chapitre 10 Dotations Fonds divers réserves aux chapitre 040 Opération d'ordre et chapitre 042 Opération d'ordre pour un montant de 8 526.40 €

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	8 526.40 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	8 526.40 €	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		8 526.40 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		8 526.40 €
R 28031 : Amortis. frais d'études		4 725.40 €
R 28041412 : Cne GFP : Bâtiments et instal.		2 298.00 €
R 280422 : Privé : Bâtiments et instal.		1 503.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		8 526.40 €
R 10222 : FCTVA	8 526.40 €	
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves	8 526.40 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget CC 1000 ETANGS, exercice 2021 mentionné dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 89

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE 2021**

**N° 2021 89
 Décision budgétaire modificative n°2 GYMNASSE FAUCOGNEY**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire Gymnase de Fauconney n°1 de l'exercice 2021, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 10 dotations fonds divers Réserves au chapitre 040 Opérations d'ordre entre section pour un montant de 1500.00 €
 Virement du des chapitre 011 charges à caractère général et 022 dépenses imprévues au chapitre 042 opérations d'ordre entre section pour un montant de 1500.00€.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	500.00 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 000.00 €	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		1 500.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		1 500.00 €
R 28188 : Autres immos corporelles		1 500.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		1 500.00 €
R 10222 : FCTVA	1 500.00 €	
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves	1 500.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget GYMNASSE DE FAUCOGNEY, exercice 2021 mentionné dans le tableau ci-dessus.

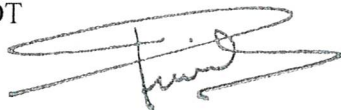
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-90

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE 2021**

**N° 2021/90
 SPANC Annulations Antérieures**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **8 €** émis au titre de la redevance SPANC, pour l'année 2020.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commune concernée.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Délibération D2021/90	FRESSE	SCI LES RENARDS – BUCK Christian	2020-095-001203	8 €
Montant Total des Annulations SPANC				8 €

Les annulations concernées sont imputées en dépenses à l'article 673.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.
- **CHARGE** la Président d'effectuer les opérations comptables.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Ont signé les membres présents
 Pour extrait conforme
 Le Président
 Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021 91

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE**

**N° 2021 91
 Rapport CLECT**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle :

En date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a opté pour l'institution du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dans ce cadre et en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque commune membre une attribution de compensation correspondant aux recettes économiques perçues par chaque commune avant le passage en FPU minorée des charges transférées.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

La CLECT s'est réunie le 09/09/2021 et a pris acte de ne pas avoir été sollicité pour des transferts de charges.

Dans l'attente de la notification définitive des attributions de compensation en fin d'année,

VU les statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs
 VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Après délibération, le Conseil Communautaire,

- **ARRÊTE** le montant de l'attribution de compensation **définitive** pour les communes membres de la CCME au titre de l'année 2021 de la manière suivante.

	AC définitives
AMAGE	2 139
AMONT ET EFFRENEY	6 259
BELFAHY	7 295
BELMONT	3 786
BELONCHAMP	5 527
BEULOTTE SAINT LAURENT	2 832
CORRAVILLERS	12 656
ECROMAGNY	3 181
ESMOULIERES	982
FAUCOGNEY ET LA MER	79 585
FRESSE	13 842
HAUT DU THEM CHAT. LAMB.	23 490
LA BRUYERE	1 168
LA LANTERNE ET LES ARMONT	785
LA LONGINE	22 280
LA MONTAGNE	67
LA PROISELIERE ET LANGLE	467

LA ROSIERE LA VOIVRE LES FESSEY MELISEY MONTESSAUX SAINT BARTHELEMY SERVANCE-MIELLIN TERNUAY MELAY ET SAINT HIL.	Envoyé en préfecture le 30/09/2021 Reçu en préfecture le 30/09/2021 Affiché le ID : 070-247000854-20210928-D91_2021-DE
	036 221 578
	941
	10 904
	130 783
	18 925
	TOTAL 574 126

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

- **MANDATE** le Président pour notifier aux communes, le montant des attributions de compensation définitive.
- **DIT** que ces attributions de compensation constituent la base prévisionnelle des versements 2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 92

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE***

**N° 2021 92
 Modification simplifiée du PLU de Faucogney**

NOMENCLATURE: 2.1 Documents d'urbanisme

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Faucogney-et-la-Mer approuvé le 27 juin 2015 ;

Vu la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Faucogney-et-la-Mer approuvée le 15 décembre 2020 ;

VU l'arrêté du Président n°08/2021 du 25/03/2021 engageant la modification simplifiée n°1 du PLU ;

VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n°BFC-2021-3001 en date du 05/08/2021 dispensant la procédure de modification simplifiée °1 d'évaluation environnementale ;

Le Président rappelle au conseil communautaire que la modification simplifiée n°1 du PLU de Faucogney-et-la-Mer a été engagée afin de rectifier une erreur matérielle dans le règlement du PLU.

Il explique ensuite que l'autorité environnementale a rendu sa décision concernant la demande d'examen au cas par cas. La procédure est ainsi dispensée d'évaluation environnementale.

Il explique qu'il est désormais nécessaire de notifier le projet aux personnes publiques associées et de définir les modalités de la mise à disposition du public conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- 1. DECIDE de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, du 18/10/2021 au 18/11/2021 inclus, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie de Faucogney-et-la-Mer aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

Le dossier comprend :

- o Le dossier de modification simplifiée ;
- o L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRA) en date du 05 août 2021 ;
- o Les avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractère apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en Mairie de Faucogney-et-la-Mer et à la Communauté de Communes.

Cet avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Président. Ce dernier présentera au conseil communautaire le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

- 2 **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et à la communauté de communes pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Une copie de la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète

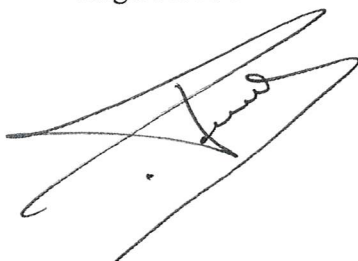
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 93

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE**

N° 2021 93

Fonds de concours à la commune de Faucogney et la Mer

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Monsieur le Maire de Faucogney et la Mer et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours à sa commune pour des travaux d'aménagement de carrefour.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 09/09/2021,

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 5 000.00 € (fonds de concours plafonnée à 10% d'un montant de travaux de 50 000.00 € HT).

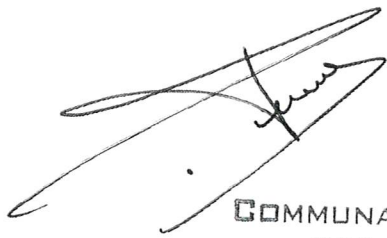
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 5 000.00 € à la commune de Faucogney et la Mer
- **DIT** que les crédits sont inscrit au budget 2021 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 94

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE***

**N° 2021 94
 Fonds de concours à la commune de La Voivre**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr GILLET Denis et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Monsieur le Maire de La Voivre et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours pour la réfection d'une partie de circuit de randonnée situé sur la commune de La Voivre

Vu l'avis favorable du bureau en date du 09/09/2021,

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 1 000.00 € (fonds de concours plafonnée à 20% d'un montant de travaux de 5 000.00 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 700.88 € à la commune de La Voivre
- **DIT** que les crédits sont inscrit au budget 2021 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

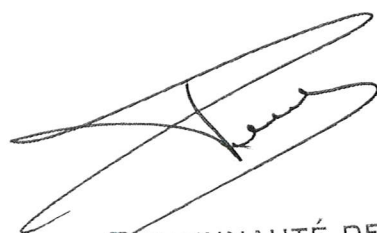
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 95

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE***

**N° 2021 95
 Fonds de concours à la commune d'Amage**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien		OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mrs GILLET Denis, JEUDY Jean-Luc et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Monsieur le Maire d'Amage et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours à sa commune pour des travaux d'aménagement extérieur du moulin d'Amage.

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 5 000.00 € (fonds de concours plafonnée à 10% d'un montant de travaux de 50 000.00 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 5 000.00 € à la commune d'Amage
- **DIT** que les crédits sont inscrit au budget 2021 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 96

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE**

**N° 2021 96
 Participation financière pour la création
 d'un hébergement touristique à Ternuay**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien		OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mrs GILLET Denis, JEUDY Jean-Luc et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle au conseil communautaire l'aide à la création et/ou à la réhabilitation d'hébergements touristiques sur le territoire intercommunal mise en place par délibération en date du 12/02/2019.

Monsieur Jacques NAEGELEN (SCI DACRIANN) nous a transmis un dossier pour la création d'un gîte de 100 m² et d'un gîte de 450 m² sur la commune de Ternuay Melay St Hilaire pour un montant total de travaux de 400 000 € HT.

Le montant de l'aide de la CCME est fixé à 5 % d'un plafond de 50 000 € HT de travaux soit 5000 € pour les deux gîtes. Cette demande a été validée par délibération du 17/12/2019.

Au regard des travaux effectués, un seul gîte répond aux critères de versement de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 2 500 € à la SCI DACRIANN pour la création d'un gîte.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 97

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE**

**N° 2021 97
 Création d'un emploi permanent de technicien territorial
 principal 1ère classe**

NOMENCLATURE: 4.1 Personnels titulaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien		OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mrs GILLET Denis, JEUDY Jean-Luc et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la communauté de communes des 1000 Etangs ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la communauté de communes des 1000 Etangs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade de technicien territorial principal 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B, afin d'assurer les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE**, à compter du 01/11/2021, la création d'un emploi permanent au grade de technicien territorial principal 1^{ère} classe à temps complet afin d'assurer les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) relevant de la catégorie hiérarchique B, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

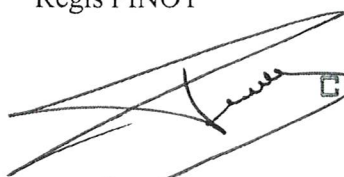
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 98

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE**

**N° 2021 98
 PACT 1 : fin du contrat**

NOMENCLATURE: 8.4 Aménagement du territoire

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien		OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mrs GILLET Denis, JEUDY Jean-Luc et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président informe les délégués que l'engagement définitif des actions du PACT 1 doit être déposé au plus tard fin septembre 2021.

En conséquence et après avis du Bureau réuni le 09/09/2021, il a été décidé, compte tenu des délais contraints d'ajourner les actions concernant l'étude de faisabilité de la maison des 1000 Etangs et la phase 2 de l'Echappée des 1000 Etangs.

Le projet issu du PACT 1 qui sera déposé est la maison de santé qui sera située sur la commune de Faucogney et la Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le maintien du projet de maison de santé à Faucogney inscrit dans le PACT 1

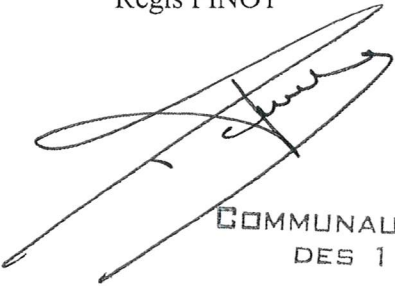
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 99

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE**

**N° 2021 99
 Maison de santé à Faucogney et la Mer : engagement de l'opération**

NOMENCLATURE: 1.1 Marchés publics

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien		LOUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mrs GILLET Denis, JEUDY Jean-Luc et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La CCME a décidé, en commun accord avec les professionnels de santé locaux, de mailler le territoire avec des Maisons de Santé en s'inspirant d'ailleurs du schéma d'organisation des services de soins émanant du Département.

Afin de permettre un accès aux soins de base (médecine générale, soins dentaire et infirmiers) il est apparu comme opportun de créer deux Maisons de Santé, une à Faucogney plus particulièrement pour la vallée du Breuchin, et une à Melisey pour la Haute vallée de l'Ognon.

Depuis le début d'année 2021, en lien avec les élus de Faucogney, deux réunions ont été organisées avec les professionnels de santé de la vallée du Breuchin afin de lancer le projet de la deuxième maison de santé à Faucogney.

Au regard de la volonté de maillage territoriale de couverture d'offre de santé, il est envisagé la construction d'un bâtiment neuf sur les terrains de la ZAE, gérée par la CCME à Faucogney, afin d'accueillir un généraliste, un cabinet infirmier, une orthophoniste et d'autres professionnels de santé.

Le coût total incluant travaux, honoraires, missions diverses, dommages ouvrages : 790 625 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Coût des travaux	: 687 500 € HT
- Honoraires, missions spécifiques	: 103 125 € HT
TOTAL	: 790 625 € HT

Subventions sollicitées :

- Contrat PACT 1	: 9.25 % (73 860 €)
- DETR	: 45 % (355 781.25 €)
- REGION-EUROPE	: 20,75 % (164 055 €)
RESTE A CHARGE CCME	: 25 % (197 656 €)

Le Président est mandaté, afin de solliciter le Conseil Départemental pour bénéficier de la subvention proposée dans le cadre du contrat PACT 1. Les autres financeurs publics qui seront sollicités sont l'Etat avec les fonds DETR et la Région (Au titre de l'aménagement du territoire : volets santé et transition écologique, FEDER et FEADER), le SIED 70 et tout autres financeurs permettant d'optimiser ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

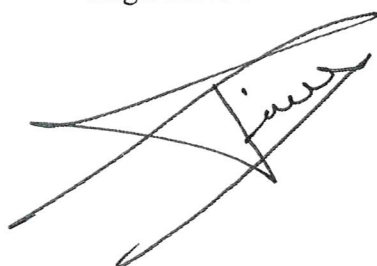
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
35	0	4	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'engager la démarche de construction d'une Maison de Santé à Faucogney et la Mer
- **SOLLICITE** le Département dans le cadre des crédits du Contrat PACT 1
- **SOLLICITE** l'Etat au titre de la DETR et la Région Bourgogne-Franche-Comté (aménagement du territoire et FEDER)

- **CHARGE** le Président de lancer la consultation pour recruter et retenir un maître d'œuvre et de signer tous les documents afférents à ce dossier
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2022
- **PRECISE** que la CCME n'engagera les travaux que dans la mesure où le partenariat entre les professionnels de santé sera engagé et opérationnel.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 100

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE**

**N° 2021 100
 Maison de santé à Faucogney et la Mer
 Prise en charge du fonctionnement**

NOMENCLATURE: 1.1 Marchés publics

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien		OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mrs GILLET Denis, JEUDY Jean-Luc et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra
 Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine
 Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le coût de fonctionnement des maisons de santé doit être pris en charge intégralement par le paiement des loyers et des charges des praticiens de santé locataires ou futures locataires.

A ce jour, 3 professionnels de santé seraient intéressés pour intégrer la maison de santé de Faucogney et la Mer.

L'engagement d'un médecin étant en attente de validation, la commune de Faucogney et la Mer a pris une délibération en date du 27/08/2021, par laquelle elle s'engage à financer le loyer d'une cellule en attendant l'arrivée du médecin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de l'engagement de la commune de Faucogney et la Mer quant à la prise en charge d'un loyer

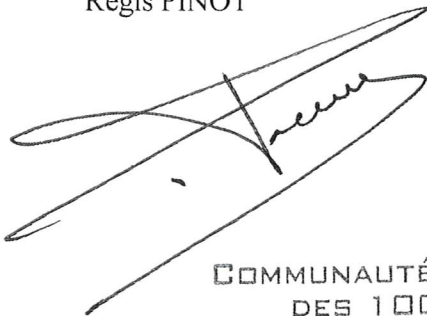
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 101

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 SEPTEMBRE**

N° 2021 101

PACT 2 : Aménagement extérieur du moulin d'Amage

NOMENCLATURE: 8.4 Aménagement du territoire

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien		OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mrs GILLET Denis, JEUDY Jean-Luc et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Dans le cadre de la contractualisation du PACT 2, il est proposé d'intégrer l'aménagement extérieur du site du moulin d'Amage, avec un portage communal.

Le projet consistera à créer :

- une passerelle au-dessus du Breuchin complétée par un nouveau circuit de randonnée de 3 800 m sans dénivelé « la Boucle du Breuchin » ayant pour thème la continuité écologique
- une aire de jeux et de pique-nique
- une zone naturelle protégée au bord du Rudivet

Le Président fait savoir que ce site présente un réel intérêt touristique et qu'il est porté en direct par la commune d'Amage, ce qui suppose que la communauté de communes des 1000 Etangs n'aura pas à financer la part non subventionnée du projet. Cela représente 4.88 % de l'enveloppe totale de PACT 2.

Au regard des délais qui sont contraints et afin de ne pas perdre le bénéfice de la DETR, il est proposé de délibérer sur ce dossier en amont de la signature du contrat PACT 2.

Le Président informe les délégués du plan de financement à savoir :

- Coût total des travaux : 168 920 €
- Subventions :
 - DETR (50 %) : 84 460 €
 - CD PACT 2 (25 %) : 42 230 €
 - Commune d'Amage (25 %) : 42 230 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
36	0	3	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** l'inscription du projet d'aménagement extérieur du moulin d'Amage au titre de la priorité départementale « Pack tourisme » du PACT 2
- **SOLLICITE** le Département pour un engagement en avance de phase, afin que la commune ne perde pas le bénéfice du reliquat de DETR

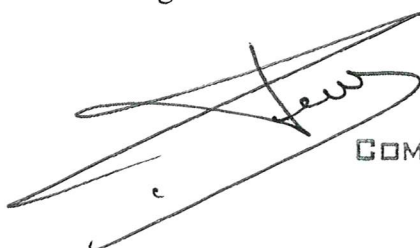
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021 102

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 SEPTEMBRE**

**N° 2021 102
Subvention pour les Bio'Jours à Faucogney**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien		OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mrs GILLET Denis, JEUDY Jean-Luc et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Comme les années précédentes, l'association TERRES a organisé les bio-jours à Faucogney lors du 2eme week-end de septembre. Celle-ci demande une subvention à la CCME au titre de l'animation territoriale.

Le Bureau propose de verser la somme de 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- VALIDE** l'octroi d'une subvention à l'association des Bio'Jours pour un montant de 250 €.
- INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget.

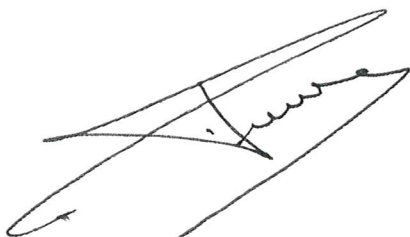
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1 000 ÉTANGS

N° 2021 103

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 28 SEPTEMBRE**

N° 2021 103

Exécutif : changement du périmètre d'action des commissions 2 et 5

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 14 septembre pour la session ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
DAGUE Alain	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien		OUDOT Francis
SARRE Vincent		COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mrs GILLET Denis, JEUDY Jean-Luc et Mr BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr GROSJEAN François donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose que Madame Michèle CHIPEAUX, 2^{ème} Vice-présidente en charge des finances, de l'économie et du tourisme, ne peut plus assumer la totalité des missions concernant sa vice-présidence et ce pour des raisons professionnelles et personnelles.

En conséquence, il est proposé d'alléger le périmètre de la commission 2 et de transférer la partie finances à la commission 5 (environnement et urbanisme), présidée par Laurent SEGUIN. Lequel sera assisté dans cette mission complémentaire par Françoise MAIRE, actuelle Vice-présidente déléguée à la commission 2. Gérard MAUFFREY continue ses missions de Vice-président délégué pour la partie environnement et urbanisme.

Compte tenu de cette nouvelle organisation, les membres de la commission 2 qui le souhaitent pourront intégrer la commission 5 pour la partie finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
28	6	3	2

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le transfert des finances de la commission 2 à la commission 5

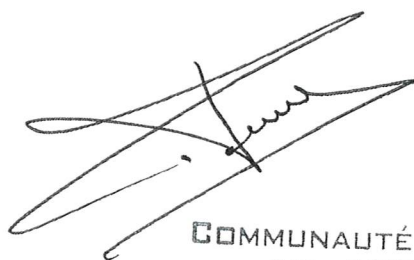
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS